Délibération n°2024/21

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 715-2,
Vu les statuts et le règlement intérieur, en vigueur de l'établissement.

Objet : Règlement intérieur de la commission « Contribution Vie Etudiante et de Campus »
Le Conseil d'Administration valide le règlement intérieur de la commission « Contribution Vie Etudiante et de Campus » (CVEC) comme joint à la présente délibération.

Résultat du vote :

Nombre de membres : 24
Présents : 13
Pouvoirs : 4

Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Troyes, le 20 juin 2024

Hervé GRANDJEAN
Président du Conseil d'Administration

Publié sur le site internet de l'UTT le : 21/06/2024
Transmis à Mme la Rectrice, chancelière des universités le : 21/06/2024

Université de Technologie de Troyes
12 rue Marie Curie – CS 42060 – 10004 Troyes cedex – France
Téléphone : 33 (0) 25 71 76 00 – télécopie : 33 (0) 25 71 76 76 – site web : www.utt.fr